



Projet de construction d'une installation de
liquéfaction de gaz naturel à Bécancour
6211-19-021

Consultation sur le projet d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour par Stolt LNGaz inc.

MÉMOIRE

présenté à la Commission d'enquête
du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Mars 2015

Jean-Guy Doucet ■
Président | CCICQ
819 294-6010
www.ccicq.ca

TABLE DES MATIÈRES

PRÉAMBULE	4
CONTEXTE	4
1. INTRODUCTION	5
2. L'IMPORTANCE DU PROJET POUR LA RÉGION.....	5
3. L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET	7
4. CONCLUSION.....	8

PRÉAMBULE

La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ) est un regroupement indépendant représentant plus de 500 entrepreneurs et chefs d'entreprises œuvrant dans tous les secteurs de l'économie québécoise. Son rôle consiste principalement à élever la voix des gens d'affaires dans les dossiers où la position du milieu doit être connue. Elle représente ses membres dans des dossiers structurants pour leur localité et constitue un lien privilégié entre le monde des affaires et les décideurs des secteurs privés et publics. De plus, elle incarne un lieu d'échanges, de rencontres et d'affaires pour les entreprises de leur milieu.

La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec est issue du regroupement des trois Chambres de la rive-sud dont celle de Bécancour, Nicolet et Saint-Léonard-d'Aston. La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec a vu le jour dans le cadre des assemblées générales annuelles des trois Chambres tenues communément le 22 juin 2011 et s'implique grandement dans tous les enjeux pour le développement du Québec et ses régions.

La CCICQ appartient, par ailleurs, à un réseau fort, fier et engagé qu'est celui de la Fédération des Chambres de commerce du Québec. Cette dernière unit 150 Chambres de commerce, représente plus de 60 000 entreprises et regroupe ainsi 150 000 gens d'affaires.

CONTEXTE

La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement tient une audience publique sur le projet de construction d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour afin d'informer le public et de recueillir ses opinions et suggestions. Au cours de cet exercice, les citoyens, organismes, groupes et municipalités du Québec auront la chance d'exprimer leur opinion, de partager leur expertise et de formuler des suggestions sur le projet.

Ce mémoire se veut un document simple et succinct, permettant de transmettre les recommandations et préoccupations de la Chambre en ce qui concerne le projet d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour.

1. INTRODUCTION

Touchées de plein fouet par la décision du gouvernement du Québec de mettre fin à l'exploitation de la centrale nucléaire Gentilly-2 en décembre 2012, laquelle entraîna la disparition de 2600 emplois, directs et indirects, les régions du Centre-du-Québec et de la Mauricie subissent actuellement les contrecoups de cette fermeture et de toute évidence l'impact se poursuivra encore plusieurs années.

Depuis, la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec (CCICQ) constate que la région est toujours en mode attente depuis la fermeture de Gentilly-II. Aucune annonce formelle ou investissement tangible de la part d'Hydro-Québec ni du gouvernement du Québec n'ont été fait en matière de développement économique régional.

La région Centre-du-Québec étant reconnue comme un milieu d'accueil novateur pour le développement de filières énergétiques, le projet d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour suscite un grand intérêt pour les milieux entrepreneurial et économique. La Ville de Bécancour possède le plus grand et important parc industriel au Québec, et bénéficie d'installations portuaires de classe mondiale, vu leur situation géographique, leur expertise, leurs installations à la fine pointe de la technologie et leur aspect sécuritaire. Son port en eau profonde accessible à l'année, la fiabilité de son approvisionnement énergétique multi-source, la disponibilité quasi illimitée en eau nécessaire aux procédés industriels et ses liens directs avec les principales régions industrielles du continent américain en font un choix privilégié pour un tel projet.

2. L'IMPORTANCE DU PROJET POUR LA RÉGION

La région Centre-du-Québec vit actuellement un important ralentissement économique sur son territoire. Depuis le sommet atteint en 2007, l'indice de développement économique régional évolue à la baisse et tous les indicateurs se retrouvent sous la moyenne québécoise. L'indice de 2012 a décliné de 8,6% par rapport à la valeur de 2011. Toutes les composantes de l'indice, soit la démographie, les revenus, la scolarité et le marché du travail, ont enregistré des niveaux inférieurs à la moyenne provinciale en 2012.

La Chambre souligne la nécessité d'offrir aux industries du territoire des ressources énergétiques abordables afin de maintenir leur compétitivité sur les marchés internationaux et aussi, éviter qu'elles ne se tournent vers des sources d'énergie plus polluantes ou tout simplement, s'installer ailleurs qu'au Canada. Ainsi, l'approvisionnement en GNL permettra d'augmenter la compétitivité de nos entreprises grâce aux économies de coûts d'énergie que peut représenter l'usage du gaz naturel. De plus, les régions du Québec non desservies par le réseau actuel de distribution de gaz naturel pourront également avoir accès à cette ressource grâce aux navires méthaniers qui desserviront la clientèle de SLNGaz.

Le gaz naturel est un atout important pour consolider les entreprises actuelles, mais aussi, pour recruter de nouvelles entreprises. L'implantation d'une installation de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour permettra à de nouvelles industries de venir s'installer dans la région et, ainsi créer de nouveaux emplois et des retombées importantes pour le développement économique du territoire. L'approvisionnement en gaz naturel viendra donc consolider l'attrait de la région pour des projets industriels et lui procurera un atout additionnel contribuant à la pérennité et à la croissance des emplois industriels qui constituent le cœur économique de la région.

Actuellement, le territoire Nicolet-Bécancour, dans la région du Centre-du-Québec, est desservi partiellement par le réseau et l'absence de gaz naturel est régulièrement un frein au développement du milieu, car lorsqu'il vient le moment de choisir l'emplacement pour une entreprise, le gaz naturel figure parmi les exigences incontournables.

À titre d'exemple, nous tenons à mentionner le projet d'IFFCO Canada, une usine d'engrais de 1,6 milliard de dollars, lequel constitue un projet phare non seulement pour la région, mais également pour l'ensemble du Québec. L'approvisionnement de l'entreprise en gaz naturel représente un enjeu majeur dans la concrétisation de ce projet, qui est l'un des plus importants depuis les 10 dernières années au Québec. À ce jour, l'entreprise a obtenu toutes les approbations environnementales requises, mais elle ne peut boucler le financement du projet sans avoir l'assurance que le gaz naturel sera disponible en quantité et au prix prévus.

Côté retombées économiques, et en ce qui concerne le parc industriel et portuaire de Bécancour (PIPB), la création d'emplois directs et l'addition des retombées économiques générées par IFFCO Canada et SLNGaz permettra de combler partiellement les fermetures de Norsk Hydro et de la centrale nucléaire de Gentilly survenues en 2007 et 2013 respectivement.

Ainsi, la construction de l'usine nécessitera des dépenses d'investissements privés de l'ordre de 488 M\$, et générera des dépenses d'exploitation annuelles de 113 M\$. L'exploitation de l'usine créera 30 emplois directs à Bécancour, et générera plus de 85 emplois indirects. La main d'œuvre requise durant la période de construction atteindra une pointe de 250 travailleurs au plus fort des travaux de construction avec une moyenne de 200 travailleurs sur le chantier sur une période de 25 mois. Les activités de construction favoriseront l'embauche de main-d'œuvre locale et de fournisseurs de services locaux, avec la création d'environ 1000 emplois indirects, grandement nécessaire pour le développement économique de notre région. De plus, la réalisation de l'ensemble du projet pourrait se traduire par des investissements frôlant le milliard de dollars dans le cadre d'une seconde et d'une troisième phase, avec des retombées supplémentaires au niveau de la construction et des emplois.

3. L'ACCEPTABILITÉ DU PROJET

Comme il a été explicité précédemment, le projet de SLNGaz représente une opportunité intéressante pour les industries québécoises d'améliorer leur compétitivité économique, mais également, leur performance environnementale. En plus d'un avantage économique important, la substitution du mazout et du diesel par du gaz naturel se soldera par une réduction nette des émissions atmosphériques de CO₂, ainsi que les émissions de bioxyde de soufre, d'oxydes d'azote et de particules à l'échelle du Québec.

Dans cette optique, la *Commission sur les enjeux énergétiques du Québec* recommande que le gouvernement du Québec encourage l'abandon de l'usage du charbon et du mazout lourd, et son remplacement par le gaz naturel dans les applications industrielles où l'usage de l'électricité ou de la biomasse ne serait pas compétitif. Le gouvernement du Québec voit donc l'industrie du GNL comme étant une transition intéressante vers une dépendance moins importante des énergies fossiles.

Ainsi, le projet de SLNGaz pourra aider le Québec à rencontrer les objectifs de son Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques. L'utilisation de GNL permettra également aux industries d'obtenir des réductions réelles de gaz à effet de serre (GES) et de se positionner par rapport au système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de GES en vue de bénéficier potentiellement de crédits d'émission de CO₂. Avec le projet de SLNGaz, la quantité de GES augmentera de 30 000 tonnes par année dans la région, mais le projet vise à réduire de 600 000 tonnes les GES produits au Québec, puisque l'adoption du gaz naturel par les entreprises qui utilisent le mazout ou le diesel, permettra de réduire leur GES de 30%.

Au niveau physique, les travaux de préparation du site entraîneront une perte de milieu humide représentant environ 1,9 ha. Un plan de compensation pour la perte du milieu humide sera proposé au MDDELCC par SLNGaz avant l'autorisation du projet. De plus, comme il a été mentionné dans l'étude d'impact du projet réalisée par SNC-Lavallin, le projet n'entraînera pas de dépassement des normes de qualité de l'air et aucun effet significatif n'est anticipé sur la qualité des eaux souterraines et des sols. Enfin, le parc industriel et portuaire de Bécancour possède une zone tampon qui isolera les activités industrielles de la population, et par le fait même, limitera les nuisances possibles.

Pour ces raisons, la Chambre considère que le projet de SLNGaz sera réalisé dans le respect de l'environnement et de la population, tout en contribuant à offrir un environnement d'affaires attrayant pour les investisseurs actuels et potentiels sur le territoire des MRC de Bécancour et de Nicolet-Yamaska.

4. CONCLUSION

Cet exercice démocratique que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a commandé aura permis de mettre en évidence les nombreuses retombées positives et l'importance du projet de SLNGaz pour la région Centre-du-Québec et l'ensemble du Québec.

Outre l'aspect économique qui préoccupe principalement la Chambre de commerce du Cœur-du-Québec, l'aspect environnemental et social, formant la trilogie du développement durable, est tout aussi important lorsqu'il est question d'évaluer les impacts d'un projet industriel. Le Québec, en tant que grand producteur et grand utilisateur d'énergie, n'échappe pas à cette préoccupation.

Enfin,

- La Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec voit d'un très bon œil l'arrivée d'une usine de liquéfaction de gaz naturel dans le parc industriel et portuaire de Bécancour;
- La CCICQ souhaite, si le BAPE conclut que le projet de SLNGaz à Bécancour peut se faire en harmonie avec le milieu tout en prenant les mesures nécessaires pour préserver la qualité de vie des résidents et en maximiser les retombées dans la région, que l'entreprise Stolt LNGaz inc. soit encadrée correctement pour lui permettre d'aller de l'avant et de développer ce potentiel qui contribuera à l'indépendance énergétique du Québec.

En somme, la Chambre de commerce et d'industrie du Cœur-du-Québec soutient l'implantation d'une usine de liquéfaction de gaz naturel à Bécancour, et souhaite que la substitution du mazout et du diesel par du gaz naturel offre un environnement d'affaires attrayant pour les investisseurs actuels et potentiels, assurant la prospérité du Québec et ses régions et ce, par la diversification de notre offre énergétique.

Fin du document